

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_0016

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/01/2024

Objet : marché 23.178 transport et installation des oeuvres pour l'exposition les Impressionnistes

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 31/01/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 0016 march\_ 23.178 transport et installation des oeuvres pour l\_exposition les Impressionnistes.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240131-DCP\_0016-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/01/2024



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DCPAJI\_2024\_0016

**Objet :** Marché n° 23.178 relatif au Transport et installation des œuvres de l'exposition temporaire "Peindre la Nature - Paysages impressionnistes du Musée d'Orsay" au MUba Eugène Leroy de Tourcoing.

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 31.01.24

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que dans le cadre de l'Exposition «Peindre la Nature - Paysages impressionnistes du Musée d'Orsay qui se déroulera au MUba Eugène Leroy du 16 mars au 24 juin 2024, le musée d'Orsay prête au Musée tourquennois plus de soixante œuvres exceptionnelles.

Considérant le besoin pour la Ville de Tourcoing de bénéficier de prestations de transport, emballage et installation des œuvres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 20 décembre 2023 en vue de bénéficier des prestations de Transport et installation des œuvres de l'exposition temporaire "Peindre la Nature - Paysages impressionnistes du Musée d'Orsay" au MUba Eugène Leroy de Tourcoing ;

Considérant que la société AXAL ARTRANS a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** De conclure le marché n°23.178 avec la société AXAL ARTRANS pour un montant de 46 762,50€ HT en vue de la réalisation des prestations de transport et installation des œuvres l'exposition temporaire "Peindre la Nature - Paysages impressionnistes du Musée d'Orsay" au MUba Eugène Leroy de Tourcoing.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **3.1 JAN. 2024**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



Accusé réception en Préfecture le : **3.1 JAN. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **3.1 JAN. 2024**